
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU VENDREDI 17 JANVIER 2020

Le vendredi 17 janvier 2020, à 09h30, le conseil départemental de la Manche, dûment convoqué le 24 décembre 2019, s'est réuni Salle des sessions, à la maison du département, sous la présidence de Monsieur Marc Lefèvre.

Étaient présents :

Madame Chantal Barjol, Monsieur Philippe Bas, Monsieur Michel de Beaucoudrey, Madame Brigitte Boisgerault, Monsieur Jean-Dominique Bourdin, Monsieur Jacky Bouvet, Monsieur Jean-Claude Braud, Madame Frédérique Boury, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Madame Christèle Castelein, Monsieur Jacques Coquelin, Monsieur Gabriel Daube, Monsieur Antoine Delaunay, Monsieur André Denot, Madame Yveline Druetz, Madame Madeleine Dubost, Madame Karine Duval, Monsieur Sébastien Fagnen, Madame Marie-Pierre Fauvel, Madame Marie-Odile Feret, Madame Marie-Hélène Fillâtre, Monsieur Jean-Paul Fortin, Madame Sylvie Gâté, Madame Nicole Godard, Madame Anne Harel, Monsieur Dominique Hébert, Madame Maryse Hédouin, Monsieur Jean-Claude Heurtaux, Madame Adèle Hommet, Monsieur Mathieu Johann-Lepresle, Monsieur Jean-Marc Julienne, Madame Dominique Larsonneur-Morel, Madame Maryse Le Goff, Madame Christine Lebatcheley, Madame Patricia Lecomte, Madame Odile Lefaix-Véron, Monsieur Marc Lefèvre, Monsieur Gilles Lelong, Madame Martine Lemoine, Monsieur Jean Lepetit, Madame Françoise Lerossignol, Madame Carine Mahieu, Monsieur Jean Morin, Monsieur Alain Navarret, Madame Valérie Nouvel, Madame Anna Pic, Monsieur Patrice Pillet, Monsieur Jean-Paul Ranchin, Monsieur François Rousseau, Monsieur Franck Tison.

Étaient excusés :

.

Étaient excusés et avaient donné procuration :

Monsieur Frédéric Bastian procuration à Monsieur François Rousseau, Monsieur François Brière procuration à Madame Adèle Hommet, Monsieur Serge Deslandes procuration à Monsieur Philippe Bas, Madame Valérie Normand procuration à Monsieur André Denot.

Secrétaire de séance : M. Sébastien Fagnen.

* * *

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 17 janvier 2020

Service instructeur	:	Direction générale adjointe "Aménagement territorial et environnement" Direction de la mer et des ports
Titre du rapport	:	Politique Espace maritime et ports - Plan d'actions et priorités 2020
Rapporteur	:	Monsieur Jean Morin
Commission	:	Infrastructures et environnement

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CG.2010-07-02.0-1 du 2 juillet 2010 approuvant la mise en œuvre de la démarche de performance ;

Vu la délibération CD.2016-02-29.1-1 du 29 février 2016 définissant les orientations stratégiques de la Manche 2016-2021.

Mes chers collègues,

L'objet du présent rapport est de vous présenter, au titre de la politique Espace maritime et ports, le plan d'actions et priorités de l'année 2020 et les inscriptions budgétaires qui s'y rattachent. Cette politique publique est portée par Jean Morin, vice-président délégué aux infrastructures, territoires et habitat et Jean Lepetit, conseiller départemental en charge de la mer et du littoral.

La finalité de la politique espace maritime et ports est de développer les infrastructures portuaires pour favoriser le développement des activités économiques de pêche, de commerce et de plaisance qu'elles génèrent.

1 - Contexte, chiffres clés et orientations stratégiques

1.1 - Contexte

Avec ses trois façades maritimes et ses 355 kilomètres de littoral, le département de la Manche est résolument tourné vers la mer. Si le littoral du département est relativement préservé, il compte également une activité économique importante liée à la pêche, aux cultures marines, à la plaisance, aux liaisons maritimes ou plus récemment aux énergies marines renouvelables. Toutes ces activités nécessitent des accès à la mer depuis les 19 ports situés le long du littoral et des cales d'accès à la mer.

Le Département est autorité portuaire sur quatorze ports départementaux depuis 1983 et membre du syndicat mixte Ports normands associés (PNA) pour le port de Cherbourg-en-Cotentin. La collectivité dispose de leviers importants pour le développement de ses infrastructures et les a renforcés au titre de la loi NOTRe, en consolidant sa compétence portuaire sur les ports départementaux ainsi que sur le port de Cherbourg-en-Cotentin, au travers de PNA.

1.2 - Chiffres clés

Bordée par la mer la plus fréquentée du monde, la Manche est l'un des principaux départements côtiers français. Avec ses 355 kilomètres de côtes, cette presque île normande est dotée d'une variété de paysages et de nombreux sites naturels classés, un littoral riche et diversifié tel que la baie du mont Saint-Michel, les îles anglo-normandes et l'île de Tatihou ou les plages du débarquement.

Véritable destination nautique permettant de passer d'îles en îles ou de port Racine, plus petit port de France aux ports modernes multiservices, la Manche permet une plaisance riche et diversifiée. Avec une capacité de plaisance de 6 500 bateaux dans des ports ou des mouillages, le département dispose d'équipements structurants pour la plaisance et le nautisme.

DEPARTEMENT DE LA MANCHE				
LISTE, PAR ORDRE GEOGRAPHIQUES, DES PORTS DU DEPARTEMENT (19 ports dont 14 DEPARTEMENTAUX)				
PORTS	TYPE	TOTAL PLAISANCE	AUTORITE PORTUAIRE	CONCESSIONNAIRE ou GESTIONNAIRE
Carentan	pontons	310	Communauté de communes de la baie du Cotentin	Communauté de communes de la baie du Cotentin
La Sinope	échouage	120	Syndicat Lestre Quineville	Syndicat Lestre Quineville
Saint-Vaast-la- Hougue	pontons bassin	760	Département de la Manche	SPL ports de la Manche
Tatihou	échouage	0	Département de la Manche	Département
Barfleur	échouage	140	Département de la Manche	SPL ports de la Manche
Roubari	échouage	42	Département de la Manche	Département et Association d'usagers
Port Pignot	échouage	19	Département de la Manche	Département et Association d'usagers
Port Lévi	échouage	80	Département de la Manche	Département et Association d'usagers
Le Becquet	échouage	83	Département de la Manche	Département et Association d'usagers
Cherbourg-en-Cotentin	pontons	1 560	Syndicat Mixte Régional des Ports de Normandie	Ville de Cherbourg en Cotentin
Port des flamands	échouage	100	Syndicat Mixte Régional des Ports de Normandie	Syndicat Mixte Régional des Ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg (PNA)
Querqueville	échouage	60	Commune déléguée Querqueville	Commune de Querqueville
Omonville la Rogue	en eau avec mouillage	66	Département de la Manche	SPL ports de la Manche
Port Racine	échouage	25	Département de la Manche	
Goury	échouage	40	Département de la Manche	
Diélette	pontons bassin	420	Département de la Manche	Pôle de proximité des Pieux

DEPARTEMENT DE LA MANCHE				
LISTE, PAR ORDRE GEOGRAPHIQUES, DES PORTS DU DEPARTEMENT (19 ports dont 14 DEPARTEMENTAUX)				
PORTS	TYPE	TOTAL PLAISANCE	AUTORITE PORTUAIRE	CONCESSIONNAIRE ou GESTIONNAIRE
Barneville Carteret	ponton et échouage	704	Département de la Manche	SPL ports de la Manche
Portbail	Pontons échouants et mouillages	310	Département de la Manche	SPL ports de la Manche
Granville	pontons	1 000	Département de la Manche	CCI ON (Affermage)
	avant-port	180		CCI ON (Concession)
CAPACITE TOTALE PORTS DE PLAISANCE		6 019	90 pour Département et 90 CCI ON	
MOUILLAGES HORS PORTS		500		
CAPACITE TOTALE PLAISANCE MANCHE		6 519		

L'activité de pêche y est également prépondérante. La flottille de pêche, d'environ 313 navires dans la Manche et 1 500 marins embarqués, génère un volume de pêche estimé à plus de 40 000 tonnes pour un chiffre d'affaire d'environ 66 millions d'€. La Basse-Normandie est la 3ème région productrice de produits issus de la pêche.

1.3 - Orientations stratégiques de l'année à venir

Dans le cadre de ses orientations stratégiques en faveur des activités portuaires ou littorales, le Département a retenu les axes suivants :

- développer les infrastructures portuaires pour favoriser le développement des activités économiques de pêche, de commerce et de plaisance qu'elles génèrent ;
- poursuivre l'accompagnement des collectivités locales dans la prévention des risques de submersion de notre littoral riche et varié.

2 - Plan d'actions et priorités de l'année à venir

- poursuivre les grands investissements portuaires et conditionner leur mise en œuvre à un modèle économique viable ;
- accompagner les gestionnaires de port dans une démarche vertueuse de labellisation de la qualité des ports de plaisance et de l'environnement des ports ;
- accompagner les maitres d'ouvrages dans la mise en application de la politique de prévention des risques de submersion marine ;
- conforter l'espace anglo-normand pour une ouverture outre-manche et à l'international des acteurs économiques.

2.1 - Poursuivre les grands investissements portuaires et conditionner leur mise en œuvre à un modèle économique viable minorant les subventions publiques

L'objectif de cette action vise à adapter les infrastructures portuaires pour le développement des activités maritimes : pêche, plaisance, commerce. En qualité d'autorité portuaire, le Département engage les études puis réalise les travaux de développement portuaire.

2.1.1 Projet du port de Granville

Le développement des infrastructures portuaires permettant l'essor des activités économiques majeures (pêche, trafic passagers, plaisance) passe par une valorisation foncière et un portage des investissements publics / privés.

Un appel à manifestation d'intérêt d'investisseurs pour l'aménagement des espaces portuaires a été engagé en 2017 et a permis de retenir en juin 2018, le groupement lauréat. Le protocole d'accord signé avec le Département prévoit la délivrance de baux à construction en 2020, à l'issue d'une période d'adaptation du projet par la société Port Granville et de modification (présentation faite aux usagers des ports de Granville le 7 novembre 2019).

- la préparation de la fin de la concession de l'outillage public du port de pêche et de commerce de Granville (31 décembre 2020) ;

- l'aménagement de pontons pour la pêche dans le bassin à flot du port de Granville pour le stationnement à flot des navires (2,5 M€) ;

- le lancement des études d'impact pour l'extension du port de Granville : le bureau d'étude, retenu en novembre 2019, va se voir confier les études d'impact du projet d'extension du terre-plein du chantier naval, des accès maritimes à la criée pour la débarque de la pêche, l'extension du bassin de plaisance. Ces études techniques et environnementales devront permettre d'organiser en 2021 la phase d'instruction au titre de la loi sur l'eau (enquête publique).

Indicateurs n°2.1.1		<i>Réalisation</i>	Prévision
Libellé indicateur	Unité	2019	2020
Projet de valorisation des espaces portuaires		<i>Mise au point du projet par la SAS port Granville</i>	Signature des baux à construction pour 30 000m²
Fin de concession du port de pêche		<i>Prolongation jusque fin 2020</i>	Préparation du transfert du port vers la SPL
Aménagement de pontons dans le bassin à flot		<i>Passation des marchés</i>	Réalisation au 1er semestre 2020 pour 2,6M€
Études d'impact extension du port		<i>Choix du bureau d'études</i>	Réalisation des études d'impact après stabilisation d'objectifs partagés

2.1.2 Poursuite de l'extension du port de Barneville-Carteret

Le Département avait confié, par délégation de service public (DSP) à la SPL des ports de la Manche, la réalisation des travaux d'extension du port que la SPL sera chargée ensuite d'exploiter à compter du 1er janvier 2020. Ces travaux sont engagés depuis la mi-septembre 2019 et devraient se poursuivre jusqu'à l'ouverture prévisionnelle du port en juillet 2020.

Indicateurs n°2.1.2		<i>Réalisation</i>	Prévision
Libellé indicateur	Unité	2019	2020
Nombre d'anneaux de plaisance en bassin à flot		360	694
Nombre d'anneaux de plaisance au mouillage		80	10
Nombre d'anneaux à commercialiser		0	264

2.1.3 Port de Cherbourg-en-Cotentin et Brexit

Le Département est membre du syndicat mixte Ports de Normandie, autorité portuaire du port de Cherbourg-en-Cotentin, issu de la fusion entre Ports normands associés (PNA) et le syndicat mixte du port de Dieppe, effective au 1er janvier 2019. La communauté d'agglomération du Cotentin a intégré le syndicat mixte qui porte, avec le soutien de ses collectivités membres, la gestion et les investissements du port (pêche, commerce, plaisance, activités industrielles portuaires).

L'année 2019 a vu la concrétisation des efforts déployés pour faire émerger une filière de production industrielle sur le territoire de la Manche, les énergies marines renouvelables (EMR), avec l'inauguration de l'usine de production de pales d'éoliennes off-shore d'un leader mondial du marché de l'éolien en mer.

2020 sera une année de poursuite de l'effort industriel pour soutenir la filière ; le port de Cherbourg-en-Cotentin devenant ainsi la référence nationale sur les EMR et plus spécifiquement sur les éoliennes off-shore géantes.

Des travaux d'aménagement et d'adaptation des infrastructures portuaires ont été réalisés en 2019 afin d'anticiper les conséquences sur l'activité du port d'une sortie du Royaume Uni de l'Union européenne, avec la spécificité cherbourgeoise de séparer les flux de et vers l'Irlande de ceux de et vers le Royaume-Uni, des travaux pour les accueils douaniers et de la police aux frontières, la mise en place d'un service provisoire d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières.

Ces adaptations ont brillamment passé l'épreuve de marche à blanc réalisée par les autorités douanières au mois d'octobre. Ainsi, quel que soit le scénario qui finalement se réalisera - Brexit « dur » ou non, le port de Cherbourg-en-Cotentin sera fin prêt et opérationnel pour le transport des marchandises, des animaux et des passagers vers le Royaume-Uni et vers l'Irlande.

Au-delà de cette première phase d'urgence qui a visé à satisfaire à court terme au Brexit, une deuxième phase devra être mise en place à horizon fin 2022 avec pour objectif d'adapter complètement les terminaux pour qu'ils retrouvent leur fluidité et leur compétitivité.

2.2 - Accompagner les gestionnaires de port dans une démarche vertueuse de labellisation de la qualité des ports de plaisance et de l'environnement des ports

Dans le cadre de sa politique en faveur du nautisme, le Département s'est engagé dans la valorisation de ses nombreux atouts maritimes. Son plan nautisme 2017-2021 doit permettre d'améliorer et de développer les « expériences nautiques » dans la Manche, de manière transversale via les infrastructures portuaires, les services aux plaisanciers, l'accueil touristique et l'environnement des ports.

2.2.1 Améliorer la qualité d'accueil des ports de plaisance

Pour répondre à l'évolution des attentes de ses usagers en matière de services nautiques, la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP) a engagé une démarche qualité continue, au travers du premier label national « Qualité Plaisance ». Celui-ci intègre différents axes de progrès du port candidat pour améliorer l'accueil des plaisanciers : communication et promotion, environnement, services du port, management et ressources humaines, gestion et relation client.

En 2017, le port de Saint-Vaast-la-Hougue devenait le premier port manchois labellisé avec l'obtention de 4 anneaux. Un an plus tard, il s'est vu décerné le 5e anneau grâce à la réalisation d'une nouvelle charte graphique et des outils de communication communs aux ports de la SPL. En France, seule une vingtaine de ports ont reçu cette distinction de 5 anneaux dont Port Chantereyne à Cherbourg.

Le port de Portbail s'est également vu remettre le label qualité (2 anneaux).

Indicateurs n°2.2.1		<i>Réalisation</i>	Prévision
Libellé indicateur	Unité	2019	2020
Labellisation du port de Barneville-Carteret	Label qualité des ports de plaisance		Labellisation 5 anneaux

2.2.2 Amélioration de la gestion environnementale des ports

Le département a décidé d'accompagner les ports de plaisance de la manche en finançant auprès de l'association des ports locaux de la Manche (APLM), une étude de diagnostic environnemental sur les ports structurants du Département. Après avoir réalisé le diagnostic technique et opérationnel en 2019, l'étude devrait aboutir sur des propositions d'amélioration environnementale des ports de plaisance en 2020.

Indicateurs n°2.2.2		<i>Réalisation</i>	Prévision
Libellé indicateur	Unité	2019	2020
Poursuite deuxième phase étude APLM		<i>Diagnostic</i>	Propositions d'amélioration environnementale des ports de plaisance
Déplacement et mise aux normes de l'aire technique de carénage du port de St Vaast la Hougue, dans le cadre de la construction du comptoir culturel et maritime			Étude puis réalisation des travaux budget de 800 K€

2.3 - Poursuivre la politique de prévention des risques de submersion marine et de gestion des sédiments marins

La politique de prévention des risques de submersion marine a été modifiée au premier trimestre 2018 afin d'étendre le financement des travaux aux collectivités et établissements publics intercommunaux. Une nouvelle politique de gestion des sédiments marins sera mise en œuvre en 2020.

2.3.1 Politique d'acquisition de données et de suivi du littoral

La politique d'acquisition de données et de suivi du littoral sera poursuivie en 2020 avec l'université de Caen. Ces données permettront d'enrichir le site internet qui présente l'évolution du littoral.

Indicateurs n°2.3.1		<i>Réalisation</i>	Prévision
Libellé indicateur	Unité	2019	2020
Suivi et mise à jour des données d'évolution du littoral de la cote Ouest		<i>Suivi Lidar Université</i>	Suivi 50 points de mesures sur la cote Ouest

2.3.2 Mise en œuvre d'un plan de gestion des sédiments marins

Notamment sur les ports de la côte des îles, afin d'assurer la pérennité d'exploitation des ports et la sécurisation des accès nautiques, en intégrant une valorisation des sédiments extraits notamment en rechargement de plages.

Indicateurs n°2.3.2		<i>Réalisation</i>	Prévision
Libellé indicateur	Unité	2019	2020
Mise en œuvre d'un plan de gestion des sédiments Portbail			Réalisation étude d'impact, puis le plan de gestion
Mise en œuvre d'un plan de gestion des sédiments Barneville-Carteret			Réalisation étude d'impact, puis le plan de gestion

2.4 - Conforter l'espace anglo-normand pour une ouverture outre-manche et à l'international des acteurs économiques

Le Département s'est fixé pour objectif de poursuivre l'exploitation des liaisons maritimes avec les îles anglo-normandes en prolongeant pour deux années supplémentaires la délégation de service public avec Manche îles express. Le Département mettra à profit ce délai pour engager une réflexion sur le renouvellement de la flotte et une gestion plus performante de ces liaisons en internalisation ou par le biais d'une société à capitaux publics, avec pour objectif une augmentation de la fréquentation (plus de 115 000 passages/an) et une réduction des coûts du service.

2.4.1 Étude pour le renouvellement de la flotte des liaisons maritimes

Le Département doit préparer et anticiper les enjeux de dessertes adaptées du territoire, notamment au départ des ports de Barneville-Carteret et de Diélette. Le Département engagera ainsi en 2020 une étude de cabinet d'architecte naval permettant d'orienter les choix stratégiques de la collectivité en matière de desserte maritime des îles anglo-normandes.

Indicateurs n°2.4.1		<i>Réalisation</i>	Prévision
Libellé indicateur	Unité	2019	2020
Étude d'architecture navale pour le renouvellement de la flotte			Lancement étude cabinet d'architecture navale, budget 100 000 €

2.4.2 Préparer une gestion plus performante des liaisons maritimes

Le département a décidé de prolonger pour deux ans supplémentaires la délégation de service public. Pour autant, l'année 2020 doit être mise à profit pour déterminer un schéma de gestion plus optimal de ces liaisons et notamment par l'étude d'une internalisation du service ou par le biais d'une société à capitaux public, seul moyen de réduire le coût de ces liaisons et d'anticiper les échéances de poursuite d'activité avec un meilleur contrôle, tant de la délégation, que des moyens mis à disposition.

Indicateurs n°2.4.2		<i>Réalisation</i>	Prévision
Libellé indicateur	Unité	2019	2020
Étude portant sur le renouvellement des liaisons maritimes			Lancement étude avec un objectif de réduction des coûts de la DSP inférieurs à 800 K€/an

3 - Descriptions d'opérations particulières sous maîtrise d'ouvrage

Sans objet

4 - Opérations d'individualisation auprès de tiers

Dans le cadre du plan nautisme, le Département a confié à la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche la mission de développer pour les plaisanciers différents services et leur qualité afin de pouvoir se démarquer, missions représentant un coût estimé de 650 000 € pour la période 2017-2021.

Par ailleurs, le Département participe aux frais d'exploitation du Marité en versant au GIP une participation statutaire.

Organisme	Objet	Subvention antérieure	Subvention sollicitée	Budget de l'opération	Montant proposé et imputation budgétaire
SPL d'exploitation portuaire de la Manche	Mise en place de nouveaux services aux plaisanciers	130 000 €	130 000 €	650 000 €	130 000 € 65 64 6568 970 441
GIP Marité	Participation statutaire en investissement	200 000 €	200 000 €		200 000 € 204 823 2041782 680100 441
GIP Marité	Participation aux frais de fonctionnement	30 000 €	40 000 €		40 000 € 65 823 6568 680100 441

5 - Adhésion aux organismes

Créée en février 2007, l'Association des ports locaux de la Manche (APLM) a pour objectif de fédérer les ports locaux situés sur le littoral de la mer de la Manche dans la perspective de renforcer le lobbying auprès des institutions nationales et européennes tout en favorisant la communication et les échanges de bonnes pratiques sur des problématiques communes et la création de nouveaux services. Le Département y adhère depuis sa création.

Le Département est également membre du syndicat mixte "Vigipol" depuis 2007, Monsieur Jean Lepetit étant vice-président. Cette adhésion peut être considérée comme une "assurance" en cas de sinistre qui concernerait l'aide juridictionnelle avec un niveau d'expertise certaine sur les actions en justice. La participation financière versée par le Département est statutaire, le montant étant arrêté en comité syndical. Pour le Département, le montant est de 15 250 €.

En accompagnement de l'évolution de l'organisation de Vigipol qui souhaite s'ouvrir aux EPCI et disposer d'antennes locales, le Département recherchera les perspectives de renforcement de son positionnement historique.

Organisme	Objet	Montant de l'adhésion	Imputation
APLM	Adhésion pour l'année 2020	10 500 €	011 64 6281 950 441
VIGIPOL	Participation statutaire	15 250 €	65 64 6561 950 441

Je vous invite à en délibérer et à vous prononcer sur l'ensemble des propositions qui y sont présentées et notamment sur :

- le plan d'actions et priorités de la politique Espace maritime et ports pour l'année 2020 ;
- les inscriptions budgétaires pour l'année 2020 ;
- le programme d'opérations qui s'y rapporte ;
- l'attribution de subventions aux organismes ci-après et m'autorise, le cas échéant, à signer les conventions correspondantes :

. 130 000 € à la SPL d'exploitation portuaire de la Manche pour la mise en place de nouveaux services aux plaisanciers,

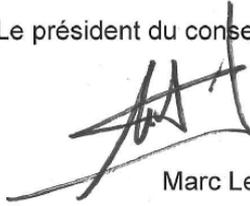
. 200 000 € en investissement et 40 000 € en fonctionnement au GIP Marité correspondant aux participations statutaires ;

- l'adhésion aux organismes ci-après et leur montant correspondant :

. l'association des ports locaux de la Manche (APLM) pour un montant de 10 500 €,

. le syndicat mixte « VIGIPOL » pour un montant de 15 250 €.

Le président du conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Lefèvre', written over a faint circular stamp.

Marc Lefèvre

DELIBERATION CD.2020-01-17.3-1 - Politique Espace maritime et ports - Plan d'actions et priorités 2020
(rapporteur : Monsieur Jean Morin)

Compte tenu des éléments d'information fournis et de l'avis de ses commissions,

Le conseil départemental approuve :

- le plan d'actions et les priorités de la politique Espace maritime et ports pour l'année 2020 ;
- les inscriptions budgétaires pour l'année 2020 ;
- le programme d'opérations qui s'y rapporte ;
- l'attribution de subventions aux organismes ci-après, le président étant autorisé, le cas échéant, à signer les conventions correspondantes :
 - . 130 000 € à la SPL d'exploitation portuaire de la Manche pour la mise en place de nouveaux services aux plaisanciers,
 - . 200 000 € en investissement et 40 000 € en fonctionnement au GIP Marité correspondant aux participations statutaires,
- l'adhésion aux organismes ci-après et leur montant correspondant :
 - . l'association des ports locaux de la Manche (APLM) pour un montant de 10 500 €,
 - . le syndicat mixte « VIGIPOL » pour un montant de 15 250 €.

Adopté à l'unanimité

Vote(s) pour : 46

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne prend pas part au vote : 8

Monsieur Gabriel Daube, Monsieur Antoine Delaunay, Madame Martine Lemoine, Monsieur Jean Lepetit, Madame Françoise Lerossignol, Monsieur Jean Morin, Monsieur Patrice Pillet, Monsieur Franck Tison

Délibéré à Saint-Lô, le 17 janvier 2020



Le président du conseil départemental,

Marc Lefèvre

Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20200117-lmc1959228-DE-1-1

Date envoi préfecture : 22/01/20

Date AR préfecture : 22/01/20

Date de publication : 24/01/20